

**Arrêté du 1er février 2010**

# Légionelles

Intégrez vos nouvelles obligations sur les installations d'eau chaude sanitaire dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010

- ◆ **La bactérie et la maladie : quelles avancées dans l'état des connaissances ?**
- ◆ **Prévenez les enjeux et les risques juridiques consécutifs aux nouvelles prescriptions réglementaires**
- ◆ **Surveillance des installations, mesure de la température, contrôle, point de surveillance... : quelles obligations ?**
- ◆ **Les obligations normatives portant sur l'analyse de légionelles et la présentation**
- ◆ **Détection, identification, prélèvement et diagnostic des légionelles : quelles évolutions sur l'approche des différentes méthodes ?**
- ◆ **Évaluez les conséquences pratiques sur la surveillance, l'audit, l'entretien des installations**

---

MARDI 22 JUIN 2010 - PARIS

---

# Quelle portée technique et juridique du nouveau cadre réglementaire ?

MARDI 22 JUIN 2010

**Journée présidée par Fabien Squinazi, directeur au Laboratoire d'hygiène de la ville de Paris**

8h45 Accueil des participants

**9h00 Allocution d'ouverture par le président de séance – Nouveau cadre réglementaire: quelles conséquences pratiques en attendre ?**

**Fabien Squinazi**

**9h15 Risques sanitaires : quel état des connaissances sur la bactérie, l'exposition des personnes et la maladie ?**

- Quelles pathologies associées à la légionellose ?
- Quelles caractérisations de la bactérie ?
- Quels réservoirs, sources de contamination et installation à risque ?
- Comment fonctionne le système de surveillance en France ?
- Bilan épidémiologique 2009 en France
- Particularités des épidémies
- Quels axes de recherche en cours ?
- Etude de cas : exemple d'investigation de cas groupés

**Christine Campèse (sous réserve d'accord)**

*Responsable surveillance légionellose*

**INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE**

**10h15 Intégrez le nouveau cadre réglementaire défini par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 et applicable aux installations d'eau chaude sanitaire des ERP**

- Quels enjeux et quels objectifs de ce nouveau cadre réglementaire
- Quelles sont les cibles visées et à quelles échéances ?
- De nouvelles obligations pesant sur le responsable de l'installation en matière de surveillance
  - Les mesures de la température de l'eau
  - L'analyse de légionelles
  - Les fréquences de contrôle
  - La traçabilité de la surveillance et le fichier sanitaire des installations
  - Dans quelles circonstances la surveillance doit-elle être renforcée ?
- L'abaissement du seuil maximum de légionella : quelles valeurs selon les installations et les établissements ?
- Les techniques de prélèvement : quelles obligations des laboratoires relatives à la norme NF T90-43 ? Quelles informations doit contenir le rapport ? Sous quelle forme ?

**Laetitia Guillotin (sous réserve d'accord)**

*Responsable du Bureau de la qualité des eaux, DGS*  
**MINISTERE DE LA SANTE ET DES SPORTS**

11h15 Pause-café

**11h30 Intégrez la portée du nouveau cadre réglementaire sur la mise en cause de vos responsabilités**

- Propriétaires et exploitants : quel responsable en cas d'infection ?
- Le rôle de l'administration : quels contrôles ? Quelles sanctions encourues en cas de non-conformité ?

**Annabel Boccara**

*Avocate associée*

**SAVIN MARTINET ASSOCIES**

12h30 Déjeuner

## LES METHODES POUR DETECTER ET PRELEVER LES LEGIONELLES

**14h00 Méthodes de détection des légionelles : quelles améliorations ?**

- Les méthodes « actuelles » de détection des légionelles dans l'environnement
- Exploration de nouvelles méthodes de détection : quelles sont les études en cours ?
- Vers de futures méthodes "alternatives" ?

**Méthodes d'échantillonnage et de prélèvement des légionelles dans l'eau : les mesures à respecter pour avoir une analyse fiable**

- Le point sur les textes réglementaires et les normes concernant le prélèvement des légionelles
- Réseau d'eau chaude sanitaire où prélever, à quel moment et comment ?
- Quelles informations indispensables pour une bonne interprétation ?
- L'importance des conditions de transports

**Serge Riffard**

*Groupe Immunité des Muqueuses et Agents Pathogènes (GIMAP) EA 3064*

*Maître de conférences des facultés*

**UNIVERSITE JEAN MONNET DE SAINT-ETIENNE**

16h00 Pause-café

**16h15 L'interprétation des résultats d'analyse d'eau et la conduite à tenir**

**Fabien Squinazi**

**17h00 Audit des installations et conception du réseau :  
quelles conséquences de la nouvelle réglementation ?**

***Malika Hamidi (sous réserve d'accord)***

*Fonction*

**OFFICE FRANÇAIS DE L'INGENIERIE SANITAIRE**

18h00 Clôture de la journée

